

au plus tard le 14 MARS 2023

à minuit le cachet de la poste faisant foi si envoi postal, ou transmission par mail entre 09h30-12h00 et 14h00-16h00 si remise contre signature au siège de l'UDAF

## Renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UDAF

(Assemblée Générale de l'UDAF du Var du 10 juin 2023)

### Proposition de désignation au second collège du Conseil d'Administration de l'UDAF du Var

selon les modalités du Règlement Intérieur de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux

La fédération départementale ou l'association familiale :

---

► Propose pour siéger au second collège du Conseil d'Administration de l'UDAF du Var :

■ M \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

qui est effectivement inscrit(e) sur la liste des adhérents arrêtée au 31.12.2022, de l'association :

---

correspondant à la facture communiquée par l'UDAF du Var pour l'année de vote 2023 (cf extraits du Code de l'action sociale et des familles ci-joints - articles L. 211-1, L. 211-9, R. 211-2 à R. 211-6)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du Président \* de la fédération départementale  
ou de l'association familiale

(\* ou si celui-ci est concerné, signature d'un Vice-président mandaté à cet effet)